

GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information 1701, rue Parthenais, UO 1110 Montréal (Québec) H2K 3S7

Votre référence :

Notre référence : 1608 193

15 septembre 2016

OBJET:

Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) concernant la technique d'enquête du profilage criminel.

Madame.

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 23 août 2016, visant à obtenir diverses informations relatives à la technique du profilage criminel.

Le profilage criminel n'est pas reconnu comme une science, mais plutôt comme une spécialité. Le profileur criminel est un spécialiste en comportement criminel et il émettra son opinion principalement dans des dossiers de crimes contre la personne où le comportement de l'auteur pourra être analysé et interprété. Il axera son opinion sur sa formation, la recherche scientifique et sur son expérience.

Le profileur criminel supportera les enquêteurs dans leurs enquêtes en portant assistance au niveau de l'analyse de la scène, l'interrogatoire, les entrevues, l'analyse géographique, l'analyse de liens et les stratégies d'enquête. La formation du profileur touche d'ailleurs ces sphères de compétence.

La recherche utilisée par le profileur est pratiquement accessible à 100% au public, car les scientifiques, chercheurs et universitaires publient le fruit de leurs recherches. Le profileur consultera des articles publiés, entre autres, sur divers sites gouvernementaux, sur le site du FBI, dans le « Journal of forensic sciences » ou sur divers sites web/forums, dont voici quelques exemples :

https://www.fbi.gov/news/stories/fbi-releases-study-on-active-shooter-incidents

http://www.csc-scc.gc.ca/research/shp2007-paraphil06-fra.shtml

https://www.researchgate.net/publication/225515480 Body Disposal Patterns of Sexual Murderers Implications for Offender Profiling

Finalement, un article publié le 30 mai 2014 dans le Journal de Montréal et de Québec explique bien la profession:

http://www.journaldemontreal.com/2014/05/30/sur-la-trace-des-pires-agresseurs-et-meurtriersprofession-profileur-criminel

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé ÉMILIE ROY Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels